



## Litige solde contrat bail

-----  
Par street

bonjour,

Foncia gèrait la gestion de mes 2 appartements.

En septembre 2014, je constate que Foncia a soldé le compte d'un locataire en juillet 2013 , lui a remis son dépôt de garantie, a omis de lui réclamer le solde des charges ainsi que le relevé d'eau froide (grosse consommation)

Au même moment je me sépare de Foncia au 31/12/2014

S'apercevant de son erreur Foncia réclame à ce locataire le solde indument demandé à son départ (300 euros)d'ailleurs suite à ma remarque.

Bien sûr, le locataire entre juillet 2013 et septembre 2014 n'a plus la même adresse!

Je ne cesse de relancer Foncia de me régler les 300 euros.

Début janvier, Foncia me dit réclamez vous même la somme, nous n'avons plus de contrat.

Je souhaite connaître votre avis et vos conseils.

je reste à votre disposition

Cordialement

Daniel